



ASSOCIATION LES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS

Rennes le 21 octobre 2022

LETTRE D'INFORMATION À TOUTES LES ADHÉRENTES ET TOUS LES ADHÉRENTS

Chers adhérentes et adhérents,

Depuis la dernière Assemblée Générale du 2 avril 2022, je n'avais pas repris contact avec vous. C'est désormais chose faite.

Lors de cette assemblée j'ai succédé à Michel Coignard au poste de président de notre association. Je profite de cette première lettre d'information (il y en aura 3 par an) pour remercier Michel pour tout le travail qu'il a réalisé durant sa présidence. Mes remerciements vont également à tous les membres du Bureau et du Conseil qui l'ont accompagné dans sa tâche, dans le but essentiel de **protéger notre patrimoine architectural, artistique et environnemental**. Merci encore à lui et à eux.

Cette volonté habite désormais un nouveau bureau qui s'est engagé à continuer ce qui avait été initié par l'équipe précédente. C'est ainsi que nous avons prolongé notre engagement avec plusieurs riverains, pour (après un recours gracieux sans réponse de la Maire de Rennes), déposer un recours devant le Tribunal Administratif à l'encontre du permis de construire obtenu par Archipel Habitat pour un immeuble rue de Fougères, à proximité immédiate de la station de métro Jules Ferry (Fac de Droit). Cette construction ne respecte pas les règles générales du PLUi qui impose aux nouvelles constructions jouxtant des bâtiments faisant partie du Patrimoine Bâti d'Intérêt local (3 étoiles) de respecter le niveau des corniches ou l'altimétrie de l'existant. L'association n'est pas hostile à la réalisation d'un collectif à cet endroit, mais a demandé à ce que l'écriture architecturale soit revue, de manière à obtenir une meilleure intégration de la nouvelle construction dans son environnement. Les travaux ayant commencé malgré ce recours, les riverains et les APR ont dû saisir le Tribunal Administratif en référé. Alors que la juge avait pointé de nombreux manquements de la Ville et d'Archipel Habitat, le Tribunal n'a pas ordonné l'arrêt des travaux, qui se sont donc poursuivis, au détriment manifeste de l'intérêt patrimonial de Rennes. Le contentieux suit son cours...

La qualité de notre patrimoine nécessite aujourd'hui une attention permanente compte tenu de la rapidité avec laquelle se font les constructions à Rennes. Ainsi, notre attention se porte actuellement sur la démolition d'anciennes maisons rue de Penhoët sans affichage d'autorisation de démolir, mais aussi sur d'autres opérations objet de demandes de permis de construire.

Mais **pour faire face à cette violence architecturale** et répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés, **notre association a besoin de vous** toutes et tous afin de recueillir les informations relatives aux modifications envisagées. Notre souhait est d'obtenir au plus tôt des informations sur :

- L'affichage des PC (affichage – instruction) ;
- La fermeture d'une ou plusieurs maisons dans la même rue, ce qui laisse penser à un futur projet immobilier ;
- Les informations administratives liées à un terrain non bâti mais en passe de le devenir ;
- Le départ de personnes habitants une construction d'intérêt architectural évident ;
- Les modifications du PLUi envisagées dans un quartier ;
- Etc.

Pour cela **nous vous proposons donc pour l'année à venir différents objectifs** qui augmenteront notre efficacité et **pour lesquels nous sollicitons votre participation.**

1^{er} objectif : Nous devons ***nous mobiliser dès que des modifications sont envisagées*** dans un quartier ou dans une rue.

Pour cela il faut recueillir des infos sur les :

- Permis de construire
- Démolitions en cours
- Fermetures de plusieurs maisons dans une même rue
- Etc.

Notre idée : nommer une **personne responsable par quartier qui centralisera les infos** avant de les transmettre aux membres du Conseil d'Administration, informations qu'elle pourra venir présenter aux membres du Conseil, même si elle n'en fait pas partie.

2^{ème} objectif : Nous devons ***visiter les bâtiments publics appelés à être transformés*** ou démolis afin d'avoir une meilleure connaissance de notre patrimoine mais aussi pour prendre connaissance des différentes intentions.

- Exemples** :
- Palais du commerce
 - Prison des hommes boulevard Jacques Cartier, en obtenant des infos sur le futur programme
 - Prison des femmes (visite des jardins si possible)
 - Palais St Melaine (ancienne résidence du recteur d'Académie)
 - Vieux St Etienne : quelles sont les intentions de la Ville ?
 - Palais St Georges

Notre idée : Assister et **participer le plus possible aux réunions** publiques présentant **les aménagements ou reconfigurations de quartiers et de bâtiments publics** envisagés. Cela concerne tous les adhérents qui deviendront ainsi les « **lanceurs d'alerte** » des A.P.R.

3^{ème} objectif : La protection du patrimoine nécessite que **tous les adhérents aient une bonne connaissance** de ce qui est ou peut être classé au **Patrimoine Bâti d'Intérêt Local**, voire comme Monument Historique.

Notre idée : **inviter des personnalités compétentes**, dont l'engagement envers le patrimoine est connu, offrant des conférences aux membres des Amis du Patrimoine, voire à un public plus large.

4^{ème} objectif : Un **engagement des A.P.R. repérable dans tous les quartiers** de la ville. Pour cela pourquoi pas un logo qui puisse signaler nos accords ou désaccords sur les opérations envisagées ?

Notre idée : **un logo qui interpelle**. Les membres de l'association sont invités à proposer un nouveau logo au Conseil d'Administration un mois avant l'Assemblée Générale du printemps 2023. Une sélection de 3 logos sera faite par le Conseil et soumis au choix de cette Assemblée Générale.

5^{ème} objectif : Pour avoir une bonne connaissance des actions à mener, il faut que nous ayons **une bonne connaissance des règles d'urbanisme**.

Notre idée : faire **une formation** concernant :

- les **règles d'urbanisme** en général + code civil si nécessaire.
- une explication sur le **PLUi de Rennes Métropole**.

Nous pensons donc inviter des personnes (parfois membres de l'Association) qui dans chaque discipline pourraient informer les membres de notre association (avocat spécialisé – urbaniste – architecte expert).

6^{ème} objectif : La **communication virtuelle et les sites internet** sont désormais les plus sûrs moyens de faire part de nos travaux, positions et propositions au plus grand nombre.

Notre idée : **fournir** le plus souvent possible **des informations** (publication, photos, articles de presse, etc...) à la personne chargée **d'actualiser notre site internet et notre page Facebook**.

Cette note est la première des 3 lettres d'informations que vous recevrez chaque année afin que vous soyez au courant des différentes actions, positions et questionnements de votre association.

Vous êtes tous invités à commenter ces lettres : vos opinions seront prises en considération et apparaîtront autant que possible sur le site ou la page Facebook.

Nous attendons donc de votre part vos avis sur les différents objectifs envisagés et vos remarques et suggestions. Ces avis et demandes peuvent être transmis par mail ou par courrier à l'adresse de notre association.

Rien ne se fera sans vous ! Merci en particulier à celles et ceux qui acceptent d'être « lanceurs d'alerte » de se faire connaître en faisant part du quartier (ou des quartiers) où ils accepteraient d'œuvrer pour le bien commun.

Avec nos remerciements anticipés.

Le Président des Amis du Patrimoine Rennais

Jean-Pierre RENAULT

Contacts

amispatrimoinerenais@gmail.com

Adresse Postale (seulement) : 13 square Lucien Rose – 35000 Rennes